

## 2 Politique

## Assemblée nationale

## Retour des députés dans l'hémicycle du palais Léon Mba



Les députés auditionnant un membre du gouvernement lors de la précédente session parlementaire.

Photo : Jisse Moudy-Mouidy



Le Palais Léon Mba, siège de l'Assemblée nationale.

Photo : Bandoma/ L'Union

J.K.M

Libreville/Gabon

**La seconde session ordinaire du Parlement, dite budgétaire, s'ouvre aujourd'hui. Outre l'examen de la loi de Finances 2018, elle devrait faire la part belle aux Actes du Dialogue politique.**

**LES** députés reprennent dès aujourd'hui le chemin de l'Assemblée nationale, après trois mois de vacances. Cette seconde ses-

sion ordinaire du Parlement aurait dû avoir lieu, au regard des dispositions de la Constitution, le premier jour ouvrable du mois en cours, donc vendredi dernier. Mais compte tenu du fait que celui-ci avait été déclaré chômé et payé, pour cause de célébration de la fête de la Tabaski, les parlementaires retrouvent les bancs de leur hémicycle ce lundi.

Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, et le nouveau ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, chargé de la mise en œuvre

des Actes du Dialogue politique, Blaise Louembe, devraient prendre part à la cérémonie d'ouverture. Outre l'examen de la loi de Finances 2018, cette seconde session dite budgétaire devrait être largement consacrée à l'analyse des Actes du Dialogue politique adoptés de manière consensuelle, en mai dernier, à Angondjé, dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville, par les représentants de l'opposition et de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Autrement dit, les députés

devraient travailler d'arache-pied, pour traduire en textes législatifs les résolutions issues des assises d'Angondjé. D'autant que certaines d'entre elles concernent l'organisation des prochaines élections législatives censées se tenir en avril prochain au plus tard. Au menu également, le redécoupage des circonscriptions électorales, de la mutation de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) en Centre gabonais des élections (CGE), de la redéfinition du rôle et des missions

du ministère de l'Intérieur dans l'organisation des élections politiques dans notre pays, la révision du Code électoral, etc. En ce qui concerne le projet de loi de Finances 2018, il devrait, selon toute vraisemblance, confirmer et renforcer les engagements du gouvernement contenus dans le Plan de relance économique (PRE). Lequel, on s'en souvient, fut présenté aux députés par le chef du gouvernement, lors de la première session ordinaire du Parlement. Approuvé par le Fonds monétaire international, le

PRE s'articule autour de cinq objectifs majeurs : la création de plus de 30 mille emplois sur trois ans, la réduction du déficit public à moins de 3%, une balance de paiements excédentaire, la réduction de la dette publique à moins de 40% du produit intérieur brut (PIB), l'atteinte d'un taux de croissance supérieur à 5%. Les travaux de la seconde session ordinaire devraient s'achever, au plus tard, le dernier jour ouvrable du mois de décembre.

## Deuxième session ordinaire du Parlementaire/Sénat

## Les Actes du Dialogue en toile de fond



Les sénateurs attendus cet après-midi...

Photo : D.R./ L'Union



... au palais Omar Bongo.

Photo : Bandoma/ L'Union

SM

Libreville/Gabon

**Si cette deuxième session parlementaire, qui s'ouvre ce matin, est généralement consacrée à l'examen de la loi de Finances, il n'en demeure pas moins, que les sénateurs se consacreront également au dossier relatif aux résolutions des assises politiques d'Angondjé. Lesquelles revêtent un caractère urgent aux yeux des acteurs de la majorité et de l'opposition**

**ayant participé à ce rendez-vous.**

A l'instar des députés, les sénateurs reprennent leur activité cet après-midi, au palais Omar Bongo Ondimba, siège de leur institution. Conformément à la Constitution gabonaise qui, en son article 41, dispose : «la seconde session s'ouvre le premier jour ouvrable de septembre». C'est donc vendredi dernier que cette rentrée devait avoir lieu. Mais compte tenu de la fête de l'Aïd-el-kébir, cette journée a été déclarée fé-

riée. La session ordinaire ainsi ouverte devra durer jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre. En toute logique, celle-ci devrait porter sur l'examen de la loi de Finances 2018. Même si nombreux sont ceux qui pensent que les Actes du Dialogue politique, adoptés par consensus par les acteurs de la majorité et de l'opposition, occuperont également une place importante tout au long de ces travaux parlementaires. Surtout, au regard du caractère urgent

que ces politiques accordent à ces résolutions d'Angondjé, dans la quête de l'apaisement du climat social et de la situation économique dans notre pays. Sans compter qu'aujourd'hui, l'Exécutif entend tout mettre en œuvre pour faire aboutir les fruits de ce consensus entre l'opposition dite modérée et la majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Question de transformer ces résolutions du Dialogue en textes législatifs. A cet effet, une particu-

larité pour cette deuxième session ordinaire du Parlement: les sénateurs, rappelés-le, devront se faire violence, en revoyant leur nombre à la baisse. Dans le sens où, l'une des mesures prises lors de ces assises est de maintenir l'institution "Sénat", mais en "diminuant le nombre de sièges de sénateurs, en retenant le département administratif comme base du siège du sénateur, et en procédant, le cas échéant, à des pondérations». Là encore, on imagine aisément des tractations que ce dossier

va susciter, l'instinct de conservation aidant. On se souvient que, lors de la récente visite au Sénat de l'actuel ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, chargé de la mise en œuvre des Actes du Dialogue politique, Blaise Louembé, la présidente de cette Chambre du Parlement, Lucie Milebou Mboussou, avait assuré de la disponibilité de l'ensemble des sénateurs à accompagner l'Exécutif dans son action.